Favoriser les mobilités actives et les motorisations non thermiques

Les deux roues ne représentant que 4% et la marche à pied 5% des modes de transport utilisés par les actifs pour se rendre au travail, avec 116 km d'aménagements cyclables dont 75 km de pistes et bandes cyclables et 26 km de voies vertes.

Le but principal est de développer les mobilités durables et les modes alternatifs à la voiture individuelle.

La collectivité a engagé des pistes d'actions à travers un premier plan vélo communautaire. Celles-ci consistent en premier lieu en des investissements directs : voies vertes de desserte des pôles gares, du futur centre nautique olympique…, Véloroute V33

La rénovation de l'intégralité de la chaussée Jules César sera aussi l'occasion d'offrir une liaison est-ouest de qualité et favorable aux modes doux. S'y ajoute la mise en place d'un fonds de concours pour accompagner et soutenir les communes dans leurs opérations d'aménagement sur les linéaires municipaux.

Une attention particulière et renforcée sera apportée au déploiement du stationnement protégé des vélos dans les gares pour en favoriser l'accès par les modes actifs, avec un déploiement rapide dans les différentes villes. L'objectif est d'une consigne au minimum, tous gestionnaires confondus, par gare, à l'horizon 2030.